



FEDERATION SYNTEC
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
Tél: 01 44 30 49 00 - Fax: 01 42 88 26 84



Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France

**AVENANT N° 31 DU 15 DECEMBRE 2005 A LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DU 15 DECEMBRE 1987 DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES,
CABINETS D'INGENIEURS CONSEILS, SOCIETES DE CONSEILS**

VALEURS DES APPOINTEMENTS MINIMAUX DES IC

Le présent Avenant vise à déterminer les salaires minimaux conventionnels des IC.

ARTICLE 1

La valeur du point des Ingénieurs et Cadres est fixée à 17,65 Euros bruts et ce à compter de la date prévue au deuxième article du présent avenant.

ARTICLE 2

Les dispositions du présent avenant fixant les nouvelles valeurs des appointements minimaux conventionnels, entreront en vigueur au 1^{er} premier janvier 2006 pour l'ensemble des entreprises de la Branche adhérentes à une organisation patronale. Pour les sociétés non adhérentes à une organisation patronale, le présent avenant sera appliqué rétroactivement au 1^{er} janvier 2006 dès la publication de l'arrêté d'extension du présent Avenant au Journal Officiel, dans le cadre du champ d'application transitoire de la Convention Collective Nationale tel que défini par l'Accord du 21 novembre 1995 (JO du 21 février 1996).



FEDERATION SYNTEC
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
Tél:01.44.30.49.00-Fax:0142 88 26 84



Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France

Fait à Paris, le 15 décembre 2005

FEDERATION SYNTEC
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
M. Dominique DUFLO

FEDERATION CICF
3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS
M. Bernard GATTI

CFE/CGC/FIECI
35, rue du Fbg Poissonnière - 75009 PARIS
M. Jean-Claude CARASCO

CGT-FO Fédération des Employés et Cadres
28, rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS
M. Mathias BOTON

CFDT / F3C
47/49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
Mme Annick ROY

CFTC/CSFV
251, rue du Faubourg St Martin- 75010 PARIS
M. Gérard MICHOU

CGT
263, rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX
M. Noël LECHAT